



GUIDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2020





SOMMAIRE

LE MOT DU DIRECTEUR	2
LE BACHELOR UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (B.U.T)	3
L'IUT DE NÎMES	4
LA TAXE D'APPRENTISSAGE	5
INVESTISSEMENTS ET FORMATIONS	6 À 10
NOTRE COLLABORATION	11
MODALITÉS PRATIQUES	12



Jean-François Dubé
Directeur de l'IUT

LE MOT DU DIRECTEUR

DE VOUS À NOUS

CHERS PARTENAIRES

Depuis 50 ans, l'IUT de Nîmes forme des cadres intermédiaires qui sont toujours très recherchés pour leur capacité à s'impliquer directement au sein de l'entreprise et pour leur compétence à poursuivre et réussir des études supérieures.

Toujours à votre écoute, nous avons développé 15 licences professionnelles par alternance, qui répondent à des besoins locaux et nationaux.

A compter de septembre 2021, notre offre de formation évolue : le Bachelor Universitaire de Technologie remplace le DUT et devient le diplôme de référence exclusivement dispensé dans les IUT.

La réactivité de nos équipes et la qualité de nos formations restera possible uniquement grâce à votre implication qui nous aide à évaluer et développer nos diplômes. La volonté des équipes pédagogiques est de garder un niveau d'exigence important sur l'utilisation des outils technologiques et numériques.

En 2019, vous êtes près de 200 à nous avoir soutenus ! Chacune de vos contributions constitue l'expression du lien privilégié qui existe entre vous et nous à travers nos différents partenariats.

L'intérêt que vous portez à l'IUT de Nîmes, au travers de la fondation des IUT ou de la taxe d'apprentissage, permet de maintenir notre parc technologique à un niveau professionnel nécessaire à une formation théorique et pratique de qualité. Ainsi, les étudiants et l'ensemble des équipes pédagogiques de l'Institut Universitaire Technologique de Nîmes vous remercient chaleureusement.

Avec sincérité,
Jean-François DUBÉ
Directeur de l'IUT



LE B.U.T. Bachelor Universitaire de Technologie

LE B.U.T. EN QUELQUES MOTS

Les IUT transforment leur offre de formation et renforcent la professionnalisation, le Bachelor Universitaire de Technologie remplace le DUT à partir de la rentrée 2021 :

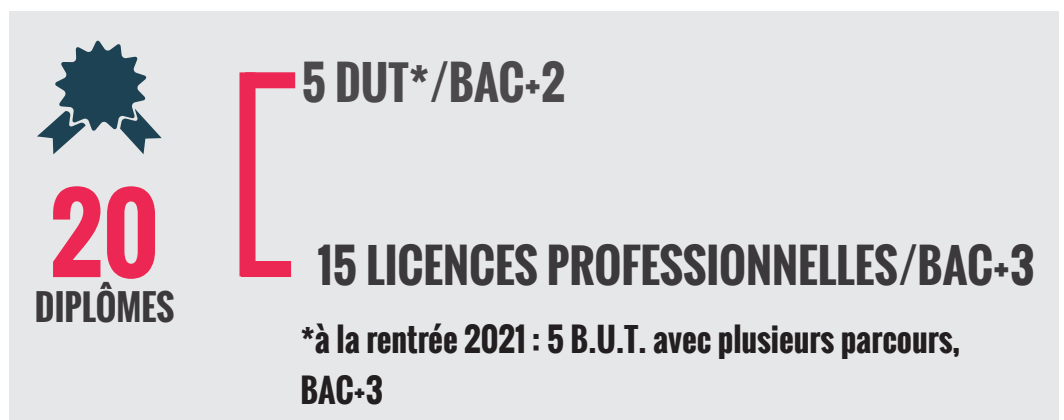
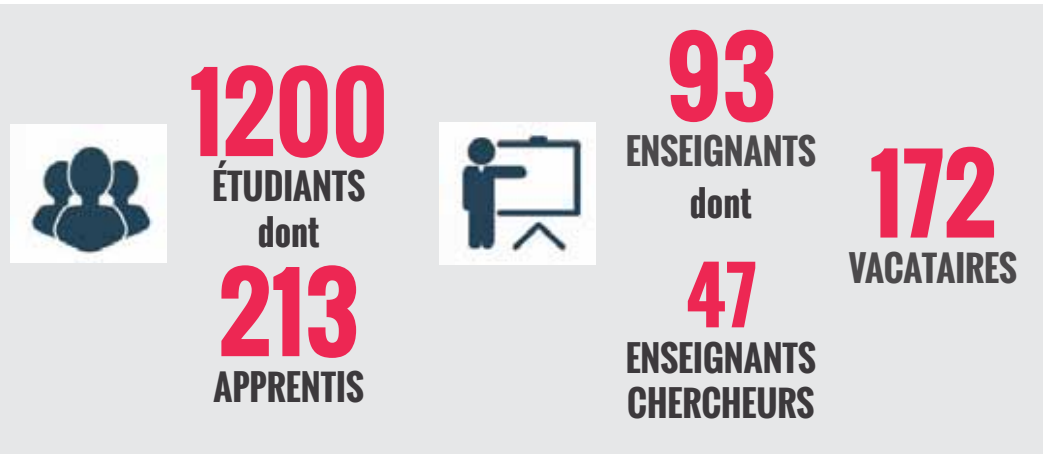
- >> un cursus intégré de 3 ans, répondant aux **normes européennes du cycle licence**
- >> des jeunes **diplômés opérationnels, plus autonomes** pour intégrer le monde du travail
- >> de plus grandes **capacités d'évolution** au cours de la carrière
- >> une offre de **formation plus large et plus souple** avec des durées de contrats d'**alternance de 1 an à 3 ans**
- >> une offre de formation mobilisant les **compétences** acquises autour de **missions en situation professionnelles et de périodes en entreprise** (stage ou alternance)
- >> des parcours personnalisés qui permettent l'acquisition de **compétences plus larges et mieux adaptées aux emplois**
- >> la **participation des employeurs à la construction des référentiels** de formation





L'IUT de NÎMES

EN CHIFFRES



5
PLATEFORMES
TECHNOLOGIQUES

1
SECTION DE
POLYTECH'MONTELLIER

1
Antenne du CSU (Centre
Spatial Universitaire)
de MONTELLIER



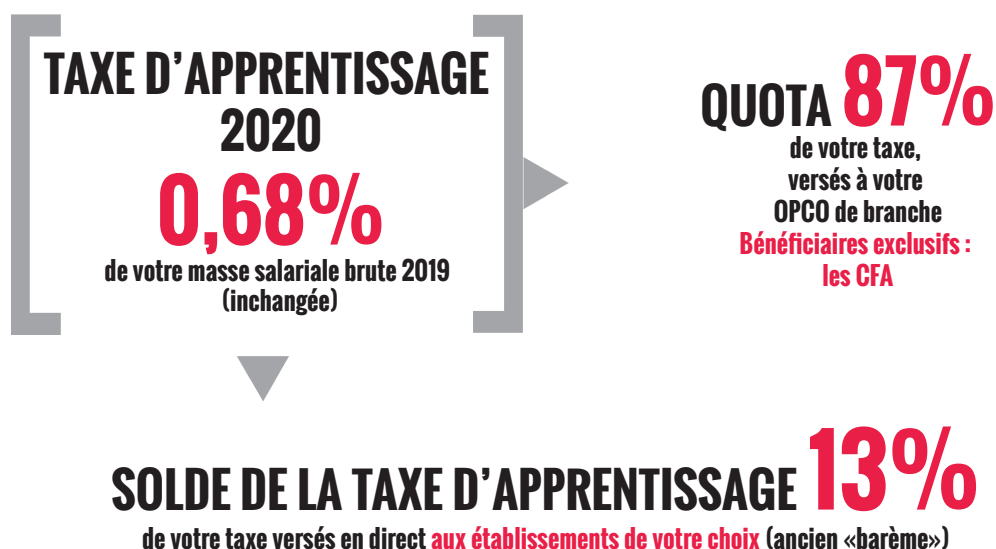
LA TAXE D'APPRENTISSAGE

LE PRINCIPE

La taxe d'apprentissage est le seul impôt dont vous pouvez choisir le bénéficiaire : elle vous permet d'encourager financièrement des projets et des formations qui vous tiennent à coeur. Cette taxe permet le développement des formations professionnelles et technologiques.

Elle est due par toutes les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu, ou les sociétés quel que soit leur statut :

- Entreprise individuelle ou société
- Entreprise commerciale, industrielle ou artisanale
- Association
- Coopérative agricole
- Groupement d'intérêt économique



COMMENT VERSER VOTRE TAXE A L'IUT DE NÎMES

Les modalités de versement : IUT-NIMES.FR rubrique relations entreprise

CONTACT : iutn-ta@umontpellier.fr / 04.66.62.85.07

PLUS D'INFORMATIONS SUR LA TAXE SUR LE SITE ECONOMIE.GOUV

Génie Civil



Le Génie Civil fait face à de nombreux défis liés au changement climatique et aux transformations numériques. Ces deux enjeux sociétaux nous engagent en tant que professionnels de la formation vers l'évolution de nos pratiques et la préparation de nos étudiants aux mutations intervenues dans les métiers du génie civil, depuis la réflexion sur l'urbanisme à la réalisation des ouvrages (bâtiments, ponts, routes). Les enjeux actuels de la construction durable nous poussent à renforcer notre orientation vers le suivi technique ainsi que la maintenance, en gros œuvre comme en second œuvre, des ouvrages.

Formations accessibles par la voie de l'apprentissage

DUT Génie Génie Civil et Construction Durable (en 2021 : B.U.T., avec plusieurs parcours possibles)

Licence Professionnelle Contrôle et Expertise du Bâtiment (CEB)

Licence Professionnelle Gestion Technique du Patrimoine Immobilier Social (GTPIS)

Licence Professionnelle Projeteur CAO-BIM

Licence Professionnelle Travaux Publics et Environnement (TPE)

En 2020, grâce à vous, nous avons :

- Maintenu et rénové nos dispositifs de travaux pratiques sur les matériaux, en géotechnique, en structures,
- Réalisé les approvisionnements en matériaux utilisés,
- Acquis de nouveaux équipements pour les salles de projets,
- Mis à jour les logiciels de CAO/DAO et topographie (mise en oeuvre BIM),
- Investi dans les EPI (Equipements de Protection Individuelle) pour tous nos étudiants.

VOTRE INVESTISSEMENT

CONTACT

Département GC

iutn-gc@umontpellier.fr

+33 (0)4 66 62 85 16

Génie Électrique et Informatique Industrielle



La taxe d'apprentissage récoltée par le département GEII permet depuis plusieurs années la mise à niveau du matériel dédié à la pédagogie et le développement de projets tutorés ambitieux.

Formations accessibles par la voie de l'apprentissage

DUT Génie Electrique et Informatique Industrielle (en 2021 : B.U.T., avec plusieurs parcours possibles)

Licence Professionnelle Gestion et Utilisation des Energies Renouvelables (GUER)

Licence Professionnelle Assemblage Intégration Tests de Systèmes Spatiaux (AIT)

En 2020, grâce à vous, nous avons :

- Démarché des entreprises pour maintenir et augmenter le nombre d'apprentis,
- Financé des projets étudiants en DUT et Licence Pro.,
- Mis en place une nouvelle salle de travaux pratiques d'électrotechnique : table de mesure, charges résistives, inductives et capacitives, appareils de mesures, multi-mètres, wattmètres, alimentations triphasées variables,
- Remis à niveau une partie des équipements de la salle Automatismes, Réseaux, Supervision.

CONTACT

Département GEII

iutn-geii@umontpellier.fr

+33 (0)4 66 62 85 25

Génie Mécanique et Productique



La conception et la fabrication mécanique ainsi que notre diplôme sont en pleine mutation. Nous continuerons à former les étudiants aux fondamentaux en intégrant les évolutions du domaine : usine du futur, personnalisation et cycle de vie des produits... Comme nous attachons une grande importance aux travaux pratiques et aux projets inclus dans la formation GMP, des investissements matériels lourds sont nécessaires, investissements auxquels la taxe d'apprentissage contribue fortement.

Formations

DUT Génie Mécanique et Productique (en 2021 : B.U.T., avec plusieurs parcours possibles)

Licence Professionnelle Conception de Produits Industriels (CPI)

Licence Professionnelle Gestion de la Production Industrielle (GPI)

Licence Professionnelle Métallurgie, Mise en Forme des Matériaux et Soudage (MMS)

Licence Professionnelle Coordonnateur Qualité Sécurité Environnement (CQSE)

En 2020, grâce à vous, nous avons :

- Renouvelé une partie conséquente du parc informatique pour les logiciels métier,
- Investi dans de nouvelles machines pour nos ateliers de production dont des machines conventionnelles et des bras de taraudage.

VOTRE INVESTISSEMENT

CONTACT

Département GMP

iutn-gmp@umontpellier.fr

+33 (0)4 66 62 85 30

Science et Génie des Matériaux



Le matériau, présent dans tous les secteurs d'activité est une source d'innovation et de développement. C'est pourquoi, depuis 6 ans, les projets de 2ème année sont des projets industriels qui permettent de répondre à un besoin concret. Cette année, nous avons ouvert la 2ème année du DUT SGM à l'alternance.

Formations accessibles par la voie de l'apprentissage

DUT Science et Génie des Matériaux (en 2021 : B.U.T., avec plusieurs parcours possibles)

Licence Professionnelle Maintenance Industrielle et Matériaux en Milieux Contraints (MI2MC)

Licence Professionnelle Expertise et Maintenance des Matériaux Composites en Aéronautique (E2MCA)

En 2020, grâce à vous, nous avons :

- Renforcé nos moyens de conception, de mise en oeuvre et de caractérisation des matériaux,
- Renforcé la sécurité,
- Investi : Sorbonne, remise en état de nos outils de préparation d'éprouvette,
- Transformé une salle de TP afin de la rendre plus modulable et accessible pour l'enseignement hybride.

VOTRE INVESTISSEMENT

CONTACT

Département SGM

iutn-sgm@umontpellier.fr

+33 (0)4 66 62 85 35

Gestion des Entreprises et des Administrations



Formations accessibles par la voie de l'apprentissage

DUT Génie Gestion des Entreprises et des Administrations (en 2021 : B.U.T., avec plusieurs parcours possibles)

Licence Professionnelle Management des Opérations Logistiques et de Distribution (MOLD)

Licence Professionnelle Management des Organisations de Sports et de Loisirs (MOSL)

Licence Professionnelle Management de Projets Innovants (MPI)

En 2020, grâce à vous, nous avons :

- Aménagé et équipé 2 salles d'enseignement dédiées aux pédagogies innovantes
- Acquis de nouveaux matériels pour l'organisation de cours en distanciel : ordinateurs, tablettes, casques, caméras, vidéoprojecteurs.

CONTACT

Département GEA

iutn-gea@umontpellier.fr

+33 (0)4 66 62 85 18

NOTRE COLLABORATION

Notre engagement, votre investissement : un réseau de partenaires

Vous participez au développement des formations technologiques et professionnelles des départements d'enseignement en accompagnant notre établissement vers l'excellence.

Nous vous proposons

Des actions

Chaque année, l'IUT organise la **Journée du Partenariat** qui favorise les contacts entre étudiants et entreprises. Cette manifestation qui réunit professionnels et étudiants vous permet d'élargir votre réseau et de recruter vos futurs collaborateurs.

Des outils

vous pouvez devenir membre du **réseau professionnel de l'Université de Montpellier (RESUM)** et accéder ainsi à un vivier de talents, faire connaître votre activité et déposer des offres d'emploi et de stages.

Des formations

Nous **formons** vos collaborateurs d'aujourd'hui dans le cadre de la formation continue.

Des opportunités

- mettez vos **compétences au service de nos apprentissages** dans le cadre de vacations d'enseignement.
- faites nous **part des formations** dont vous souhaitez voir la création ou le développement
- **Informez-nous** de vos événements, nous les partagerons sur nos réseaux

Plus d'informations :

La Journée du Partenariat : iutn-relext@umontpellier.fr / 04.66.62.85.07

RESUM : resum.umontpellier.fr

Formation continue : 04.66.62.85.93

Vacations d'enseignement : iutn-direction@umontpellier.fr

Partagez vos événements : iutn-communication@umontpellier.fr / 04.66.62.85.27

VOUS ET NOUS

@lutNimes



LinkedIn

MODALITÉS PRATIQUES

Comment verser votre taxe à l'IUT ?

Vous devez télécharger le formulaire de versement sur le site de l'IUT :
IUT-NIMES.FR rubrique relations entreprises

Mode de versement

> Par chèque établi à l'ordre de Agent comptable de l'UM, à adresser à :
IUT de NÎMES - Service comptabilité - 8 rue Jules RAIMU - CS12007 -
30907 Nîmes cedex 2

> Par virement bancaire : demander notre RIB à iutn-ta@umontpellier.fr

Affectation de votre taxe

Pour que votre versement soit bien affecté à l'IUT de Nîmes et éventuellement au département d'enseignement de votre choix, merci de bien vouloir nous envoyer par mail le montant versé et son affectation à iutn-ta@umontpellier.fr

(Génie Civil / Génie Électrique et Informatique Industrielle / Génie Mécanique et Productique / Gestion des Entreprises et des administrations / Science et Génie des Matériaux)

Plus d'informations ?

iutn-relext@umontpellier.fr

04.66.62.85.07

L'IUT est habilité à recevoir votre versement avec le code UAI 0300930 Y - Un reçu mentionnant le montant et la date vous sera transmis à réception

L'IUT est habilité à recevoir la taxe d'apprentissage au titre du solde en catégorie A/niveau 5 (DUT) et en catégorie B/niveau 6 (licences professionnelles)

Contactez-nous

L'équipe en charge de la gestion de la taxe d'apprentissage est à votre écoute et répond à toutes vos questions



iutn-ta@umontpellier.fr



04.66.62.85.07



iut-nimes.fr/relationsempreprises



@iutnimes